

**Début de séance** : 20h30

**Etaient présents** : 12

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric.

**Était absent** : VIOLLEAU Christophe

**Secrétaire de séance** : Gwènaëlle BRUTSAERT.

**Date de la convocation** : 29 novembre 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal
- Budget commerce multiservices : admission en non-valeurs de créances éteintes
- Lotissement « Les Shetlands » : validation de l'avant-projet
- Validation de la révision du Complément Indemnité Annuel après avis du Comité Social Territorial
- Vestiaires terrain de sports : étude de devis pour travaux électriques
- Décisions modificatives budget Commune et budget commerce multiservices
- Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les prés et landes situés en zone humide
- Questions diverses

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023**

Voté à l'unanimité

#### **2. Budget commerce multiservices : admission en non-valeurs de créances éteintes**

Le Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély a adressé l'état des titres irrécouvrables. Le responsable du SGC y expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes des loyers dus par Madame Idalina MARTINS et que la procédure de liquidation judiciaire a été clôturée pour insuffisance d'actifs.

Les créances concernées seront imputées en dépenses à l'article 6542 « créances éteintes » sur le budget annexe « commerce multiservices ». Le montant des créances représentant plusieurs mois de loyers s'élève à la somme de 5 487.96 €

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'extinction des créances pour un montant de 5 487.96 €

Considérant les résultats du budget annexe et l'absence de provisions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De se prononcer favorablement sur l'extinction des créances qui seront comptabilisées sur deux exercices, soit 3 840.72 € en 2023 (**impayés 2022**) puis 1 647.24 € en 2024 (**impayés 2023**)
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 par décision modificative
- Que le maire est chargé du contrôle et du suivi de cette décision

#### **3. Lotissement « Les Shetlands »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avant-projet du futur lotissement « Les Shetlands » a été validé lors de la réunion organisée entre la Commune de Mazeray, le Cabinet SYNERGÉO, Vals de Saintonge Communauté et l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de valider l'avant-projet tel que présenté
- d'autoriser le Maire à signer la demande de permis d'aménager et toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **4. Révision du Complément Indemnitaire Annuel : validation de la décision du CST**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 octobre 2023, le Conseil avait décidé de réviser l'enveloppe globale du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) – le dossier avait été adressé au Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable le 30 novembre 2023 - Le Conseil Municipal doit entériner l'avis du CST sur ce dossier

Considérant l'avis favorable du CST en date du 30 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De modifier en partie l'article 4 de la délibération du 11 juin 2018 en ce qui concerne le montant à répartir pour chaque groupe de fonction comme détaillé dans le tableau ci-joint.

*Les montants inscrits correspondent au montant maximal individuel annuel sur la base d'un temps plein. Le montant réellement perçu est à calculer au prorata du temps de travail de l'agent.*

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Groupe</b>	<b>Emploi (à titre d'exemple)</b>	<b>Montant maximal individuel annuel En euros</b>
Rédacteurs territoriaux	Groupe 1	Chef de service	1 000 €
Agents de maîtrise Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints techniques Adjoints du patrimoine	Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications	1 000 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	1 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du CIA versé aux agents concernés

#### **5. Vestiaires terrain de sports**

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de prévoir des travaux électriques dans le local et les vestiaires du terrain de sports et présente 2 devis pour ces travaux.

ANGELY Pro Elec 2 490.00 € TTC

EI UEBEL Paul-Henry 2 916.56 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De faire réaliser ces travaux et de retenir le devis de 2490€ TTC d'ANGELY Pro Elec
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative (opération 93)

#### **6. Décisions modificatives au budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de voter les décisions modificatives

### **Budget Commune**

#### **Section de Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	
Virement à section investissement	7 000.00 €
Entretien de la voirie	- 7 000.00 €

#### **Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux électriques au stade (op 93)	3 000.00 €	Virement de la section	
Achat déco Noël lumineuses (op 104)	4 000.00 €	De fonctionnement	7 000 €

## Budget annexe Commerce multiservices

<b>Dépenses - Section de Fonctionnement</b>	
615221 – entretien des bâtiments	- 3 840.72 €
6542 - créances éteintes	+ 3840.72 €

### **7. Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les prés et landes situés en zone humide**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur GUESDON Philippe, agriculteur, qui sollicite une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti. –

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 11 voix pour et 1 abstention, de refuser la demande d'exonération.

### **Questions diverses - RAPPELS**

- Assainissement collectif : réunion publique le 12 décembre à 18h30
- 03 décembre : marché de Noël organisé par l'APS
- 10 décembre : marche pour le Téléthon organisée par l'APS
- 15 décembre : spectacle de Noël entre les 4 communes du RPI
- 12 janvier : cérémonie des vœux à 19 heures pour la population
- 18 janvier : 18h30 vœux pour les agents communaux
- 23 décembre au 28 janvier : spectacle équestre « Les Cavaliers du Temps » au club Hippique de Mazeray
- 4<sup>ème</sup> tranche de l'Eglise commencée depuis 15 jours
- 18 décembre : début des travaux du cabinet infirmier
- Présentation du bulletin municipal
- Illuminations de fin d'année : pose 06 décembre – dépose 16 janvier

Séance levée à 21H50

Le Maire,  
Sylvain MARCHAL

La secrétaire de séance,  
Gwènaëlle BRUTSAERT